

# DES APPRENTI-E-S CONCEPTION ET DIRECTION DE PROJETS CULTURELS F/H

## Qui sommes-nous?

Avec 8 000 agent-e-s départementaux et près de 200 métiers, le Département de la Seine-Saint-Denis est le premier employeur public du territoire. Nos missions couvrent des domaines variés tels que le social, la petite enfance, l'éducation, l'aménagement ou la culture et proposent ainsi de nombreuses opportunités de mobilité.

Employeur responsable, nous œuvrons à ce que notre politique recrutement reflète la richesse et la diversité de notre territoire. Ainsi, nous sommes fiers d'être la première Collectivité à avoir été doublement labellisée : Diversité et Egalité Femme / Homme.

#### Présentation de la direction

La direction de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs (DCPSL) met en œuvre un projet de direction fondé sur la recherche de trois impacts pour l'ensemble des politiques publiques qu'elle conduit : l'inclusion sociale, l'émancipation des individus, et l'équilibre et l'attractivité du territoire.

# Missions confiées à l'apprenti-e

Sous la responsabilité du maître d'apprentissage et dans les conditions prévues par la réglementation relative à l'apprentissage, vous participerez aux missions suivantes :

#### Appui à la mise en œuvre de la coopération territoriale

- Contribuer à la mise en œuvre d'ateliers de réflexion et de travail avec les villes et les acteurs culturels, dans une démarche participative et collaborative ;
- Participer à l'instruction des projets issus des temps de fabrique participatifs avec les acteurs ;
- Rédiger les documents préparatoires des instances de travail avec les partenaires et les comptes-rendus de réunions :
- Effectuer des analyses des projets et effectuer des propositions ;
- Participer à l'évaluation des actions et projets menés et rédiger les bilans.

## Appui au fonctionnement global du bureau du développement artistique et culturel du territoire

- Favoriser la mise en place d'outils de suivi et de transversalité, en appui du bureau du parcours de l'éducation artistique et culturelle (suivi du volet action culturelle, pratiques amateurs des partenaires et réseaux artistiques), ainsi qu'avec les services de la DCPSL, des autres directions (Enfance et famille, Education et jeunesse, Parcs départementaux...);
- Participer au suivi administratif des dossiers relevant de certains secteurs (spectacle vivant, arts visuels et cinéma, livres, littérature et langue à définir en fonction du profil) ;
- Contribuer à la veille en matière d'émergence de projets et d'élaboration de démarches et dispositifs.

#### Profil recherché

Nombre de contrats d'apprentissage : 2

Niveau d'études : Master 1 ou 2 conception et direction de projets culturels

#### Compétences techniques :

- Intérêt pour les politiques publiques de la culture et leurs nouveaux enjeux (droits culturels, transition numérique, accompagnement des artistes, pratiques amateures...)
- Qualités et aisance relationnelles
- Rigueur et sens de l'organisation
- Maîtrise des outils informatiques bureautiques

### Bon à savoir

Le contrat d'apprentissage du secteur public est ouvert aux jeunes de 16 à 30 ans, sans limite d'âge pour les candidats reconnus travailleurs handicapés (RQTH).

Attention le contrat de professionnalisation ne peut être conclu avec un établissement du secteur public.

Composition du dossier de candidature : lettre de motivation, cv et justification d'inscription au centre de formation en

apprentissage (CFA). Seuls les dossiers complets seront étudiés.		